

Province de Québec

Municipalité de Boileau

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

L'avis est par la présente donné par la soussignée qu'une séance extraordinaire du conseil se tiendra le lundi 17 décembre à 16h15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 702, chemin de Boileau.

Ordre du jour de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement et avis de motion
 - 3.1 Avis de motion et présentation de règlement 18-113 – Règlement fixant les tarifs pour l'année 2019 abrogeant et remplaçant le règlement 18-100
 - 3.2 Avis de motion et présentation de règlement 18-114 – Règlement sur le traitement des élus municipaux
 - 3.3 Adoption du règlement SQ 06-002-A modifiant le règlement SQ 06-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sureté du Québec
4. Résolution
 - 4.1 Salaire – Employé municipaux - Année 2019
5. Période de questions
6. Levée de la séance

DONNÉ à BOILEAU ce 14^e jour de décembre deux mille dix-huit.



Cathy Viens
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Boileau, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois (3) endroits désignés par le conseil entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vendredi 14 décembre 2018.



Cathy Viens
Directrice générale, Secrétaire-trésorière